|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 9** | **Document C18/39-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| mise en oeuvre et état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations formulées par le CCI dans le rapport  intitulé "Examen de la gestion et de  l'administration de l'UIT" | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies a inscrit dans son programme de travail pour 2015 un "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)". Le rapport de cet examen (JIU/REP/2016/1) a contribué aux travaux du secrétariat pour améliorer et rationnaliser ses processus administratifs et de gestion.  Le présent document présente l’état d’avancement et le plan de mise en œuvre des recommandations de l’examen de l’UIT par le CCI.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du plan de mise en oeuvre et de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations formulées par le CCI dans le rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'UIT".  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Examen de la gestion et de l'administration de l'UIT par le CCI (*[*JIU/REP/2016/1*](https://www.unjiu.org/en/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2016_1_English.pdf)*); documents du Conseil* [*C17/49*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0049/en)*,* [*C16/67*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0067/en) *et* [*C16/49*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0049/en) |

# 1 Considérations générales

1.1 Le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies a inscrit dans son programme de travail pour 2015 un "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)". Cet examen porte essentiellement sur des questions telles que la gouvernance, la haute direction, la structure de l'organisation, la planification stratégique, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et les mécanismes de gestion et de supervision des technologies de l'information et de la communication. D'autres fonctions de l'organisation jugées pertinentes ont été ajoutées en fonction des besoins. Le rapport complet du CCI peut être consulté dans le Document [C16/49](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0049/en).

1.2 Le Secrétaire général de l'UIT accepte les recommandations, qu'elles soient ou non officielles, formulées par le CCI, dont il estime qu'elles contribueront au processus d'amélioration continue et à la poursuite du renforcement des processus administratifs et de gestion à l'UIT. Il affirme la détermination du Secrétariat de l'UIT à mettre en oeuvre ces recommandations dans les délais proposés. Néanmoins, la mise en oeuvre complète de certaines d'entre elles pourrait être tributaire des ressources disponibles.

1.3 Le premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations a été présenté au Conseil à sa session de 2017 (Document [C17/49](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0049/en)).

# 2 Situation générale des recommandations du CCI relatives à l’examen



Légende:

SITUATION DES RECOMMANDATIONS OFFICIELLES DU CCI RELATIVES À L’EXAMEN

Pour examen par la PP-18

Mises en oeuvre

2.1 Sur les **11 recommandations** **officielles** adressées au secrétariat de l’UIT, **toutes ont été mises en œuvre** (des renseignements détaillés sont donnés dans l’Annexe I).

2.2 La Recommandation adressée aux organes directeurs de l’UIT doit être examinée par la PP‑18.



Légende:

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS NON OFFICIELLES DU CCI RELATIVES À L'EXAMEN

En cours d’examen

En voie/en cours de mise en œuvre

Retardées

Mises en œuvre

Août 16

Décembre 16

Mars 17

Juin 17

Octobre 17

Janvier 18

2.3 Sur **47 recommandations officielles et non officielles** au total, **38 ont été mises en œuvre, 6 sont en voie d’être mises en œuvre** (selon le plan figurant dans les Annexes), et trois recommandations qui ont été adressées aux organes directeurs de l’UIT doivent être examinées par la PP‑18.

2.4 Les Annexes I et II donnent des renseignements détaillés sur l’état et la planification de la mise en œuvre des recommandations officielles et non officielles.

**Annexe 1 – Etat des recommandations officielles du CCI**

| **Recommandation officielle** | **Pilote** | **Réponse du secrétariat (mars 2016)** | **Echéance** | **Etat d’avancement** | **Etat** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recommandation 1**: Le Secrétaire général devrait examiner le cadre des comités de gestion pour assurer la synergie et la complémentarité et éviter le recoupement de leurs mandats, notamment en mettant à jour les mandats existants ou en en définissant de nouveaux, le cas échéant. | MCG | Le cadre et les mandats des comités de gestion seront examinés pour assurer la synergie et la complémentarité et éviter le recoupement de leurs mandats. | Conseil 2017 | Le cadre des comités de gestion a été examiné et de nouveaux mandats ont été définis et approuvés, le cas échéant, c.-à-d. dans le cas du Groupe de coordination intersectorielle (ISC‑TF). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 2**: Le Secrétaire général devrait mener une analyse approfondie de l'efficience et de l'efficacité des fonctions de gestion et des services d'appui administratif dans tous les éléments constitutifs de l'Union en tenant compte des particularités et des besoins de chaque Secteur et communiquer les résultats et propositions au Conseil dans le contexte de l'élaboration du budget de l'UIT pour l'exercice biennal 2018-2019. | Annexe 2 Equipe de projet | Une équipe de projet, placée sous la présidence du Vice-Secrétaire général, avec la participation des Bureaux et des Départements du Secrétariat général, mènera une analyse approfondie de l'efficience et de l'efficacité des fonctions de gestion et des services d'appui administratif dans tous les éléments constitutifs de l'Union, en vue de les simplifier et de les informatiser, en supprimant toutes les fonctions qui se recoupent et les doubles emplois, compte tenu des particularités et des besoins de chaque Secteur. Les résultats et propositions seront communiqués au Conseil dans le contexte de l'élaboration du budget de l'UIT pour l'exercice biennal 2018-2019. | GTC-FHR, Conseil 2017 | Les résultats et propositions ont été examinés par le GTC-FHR et sont communiqués au Conseil dans le contexte de l’élaboration du budget de l’UIT pour l’exercice biennal 2018-2019:   * Doc. [C17/45](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0045/en) sur les mesures d’efficacité * Doc. [C17/10](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0010/en) (Projet de budget de l’Union pour 2018-2019). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 3:** Le Secrétaire général devrait arrêter définitivement et présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 une stratégie de coordination et de coopération dans des domaines d'intérêt mutuel du Secrétariat général et des trois Secteurs, comme demandé par les Etats Membres dans la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre. | ISC-TF | Le Groupe d'action pour la coordination intersectorielle (ISC-TF) facilite la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, en vue d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le Secrétaire général mettra au point la version finale d'une stratégie globale de coordination et de coopération, qu'il présentera. | Conseil 2017 | Le Groupe d'action pour la coordination intersectorielle (ISC-TF), officiellement établi par l’ordre de service No. 16/13, facilite la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, en vue d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources. Un rapport sur la mise en œuvre de la Rés. 191 (Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union) est présenté annuellement au Conseil (Doc. [C17/38](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0038/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 4**: Le Secrétaire général devrait poursuivre l'élaboration et la fusion des éléments fondamentaux de la responsabilisation dans un cadre de responsabilisation distinct, le présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 et faire rapport annuellement sur sa mise en oeuvre | FRMD | Un cadre de responsabilisation est une déclaration qui définit les engagements de l'organisation, autrement dit, sa mission, ses normes et ses procédures et la façon dont elle rend compte à ses membres. A cet égard, le Secrétariat énoncera les principes directeurs applicables à un tel cadre, en collaboration avec les membres. Les modalités d'établissement des priorités de l'UIT, d'approbation de son budget, de mobilisation et de justification de ses ressources, ainsi que de suivi, d'évaluation et de communication de ses résultats, devraient prouver que l'on peut compter sur l'Union pour s'acquitter de son mandat | GTC-FHR, Conseil 2017 | Le FRMD a coordonné l’élaboration du projet de cadre de responsabilisation de l’UIT. Le document a été examiné par l’ISC-TF et présenté au GTC-FHR.  Le Document [C17/64](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0064/en) présente le Cadre de responsabilisation et de transparence de l’UIT. | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 5**: Le Secrétaire général devrait élaborer un plan global pour améliorer la stabilité et la prévisibilité de la base financière de l'Union en incluant des possibilités pour augmenter les produits et des propositions de mesures d'économies et le présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017. | FRMD | L'Union a pris au cours des années un grand nombre de mesures visant à améliorer la stabilité et la prévisibilité à long terme de sa base financière. A sa session de 2014, le Conseil a établi, à compter du 1er janvier 2014, le fonds ASHI. La Conférence de plénipotentiaires de 2014 a, par sa Décision 5, invité les Etats Membres à annoncer leur classe de contribution provisoire deux ans avant le début de la période couverte par le Plan financier quadriennal. En outre, la Décision 5 propose des mesures visant à réduire les charges de l'Union. Aux termes de la Résolution 158, il est reconnu nécessaire d'accroître les produits de l'Union en élaborant de nouveaux mécanismes financiers qui peuvent inclure de nouveaux produits, en réexaminant les recettes au titre du recouvrement des coûts et en augmentant le montant de l'unité contributive. Le Secrétariat élaborera un plan détaillé qui intégrera ces mesures et d'autres mesures ultérieures. | GTC-FHR  Conseil 2017 | Le plan détaillé pour l’amélioration de la stabilité et de la prévisibilité de la base financière de l’Union a été examiné par le GTC-FHR et est présenté au C17 (Doc. [C17/67](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0067/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 6** Le Secrétaire général devrait élaborer et présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017, et mettre à jour régulièrement par la suite, une politique de gestion des risques comprenant tous les éléments d'un cadre de gestion des risques institutionnels global et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre. | SPM | Suite aux recommandations en la matière du CCIG, la mise en oeuvre d'un mécanisme de gestion des risques systématique est en cours. Des informations à jour sur ce sujet figurent dans le Document CWG-FHR 6/11. | Réunions du CCIG, du GTC-FHR, du Conseil 2017 | Le projet de politique de l’UIT en matière de gestion des risques et la déclaration relative à la propension au risque ont été élaborés par le groupe de travail conformément aux recommandations du CCIG. Les documents ont été examinés par le GTC-FHR et sont présentés au C17 (Doc. [C17/73](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0073/en) et Doc. [C17/74](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0074/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 7** Le Secrétaire général devrait élaborer et présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 un plan d'action avec des cibles précises, des échéances indicatives et des mesures de contrôle visant à améliorer la représentation géographique dans les catégories professionnelle et supérieure dans chaque composante de l'Union et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre. | HRMD | La direction de l'UIT est pleinement déterminée à collaborer dans ce domaine, en mettant en oeuvre des mesures concrètes et constructives. Un plan d'action sera présenté au Conseil à sa session de 2017 en vue d'améliorer la représentation géographique dans les catégories professionnelle et supérieure. Toutefois, les incidences d'une décision éventuelle du Conseil de l'UIT concernant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à porter l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans à compter du 1er janvier 2018 pour tous les fonctionnaires en service à cette date devront être évaluées, dans la mesure où elles réduiraient considérablement la marge de manœuvre dans ce domaine. | Conseil 2017 | Examinée dans le “Rapport d’activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Busan, 2014)” (Doc. [C17/53](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0053/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 8** Le Secrétaire général devrait présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 un plan d'action destiné à compléter la Politique relative à l'égalité hommes/femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes, avec des cibles précises, des échéances indicatives et des mesures de contrôle pour améliorer l'équilibre hommes/femmes, en particulier au niveau de la haute direction, dans chaque composante de l'Union, et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre. | HRMD | La direction de l'UIT est pleinement déterminée à collaborer dans ce domaine, en mettant en oeuvre des mesures concrètes et constructives. Un plan d'action sera présenté au Conseil à sa session de 2017 en vue d'améliorer l'équilibre hommes/femmes, en particulier au niveau de la haute direction. Toutefois, les incidences d'une décision éventuelle du Conseil de l'UIT concernant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à porter l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans à compter du 1er janvier 2018 pour tous les fonctionnaires en service à cette date devront être évaluées, dans la mesure où elles réduiraient considérablement la marge de manœuvre dans ce domaine. | Conseil 2017 | Examinée dans le “Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la résolution 48 (Rév. Busan, 2014)” (Doc. [C17/53](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0053/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 9** Le Secrétaire général devrait élaborer et présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 une politique globale sur le recours à des non-fonctionnaires et présenter au Conseil un rapport de synthèse et analytique sur sa mise en oeuvre dans chaque composante de l'Union | HRMD | Le Plan stratégique relatif aux ressources humaines pour la période 2010 2015 dispose, dans son § 24, que "certains arrangements contractuels spécifiques (par exemple les contrats pour les retraités (du système des Nations Unies et nationaux), les experts/consultants nationaux et les administrateurs nationaux) nécessitent un examen et une clarification complémentaires". Des accords temporaires ont été conclus en 2010 à la lumière des textes réglementaires et des pratiques en vigueur dans d'autres organisations du système commun des Nations Unies. Une évaluation détaillée de la situation sera présentée au Conseil à sa session de 2017 en vue d'établir un nouveau cadre réglementaire. Les recommandations déjà formulées par le CCI dans son Rapport JIU/REP/2014/8 sur l'emploi de personnel non fonctionnaire et les modalités contractuelles y afférentes dans les organisations du système des Nations Unies devraient également être prises en compte. | Conseil 2017 | Examinée dans le "Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la résolution 48 (Rév. Busan, 2014)" (Doc. [C17/53](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0053/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 10** Le Secrétaire général devrait garantir que les processus relatifs aux ressources humaines comme le recrutement, la nomination et les promotions sont régis par des procédures officielles figurant dans le cadre réglementaire et incorporées dans un guide complet des ressources humaines. | HRMD | Le Secrétaire général devrait garantir que les processus relatifs aux ressources humaines comme le recrutement, la nomination et les promotions sont régis par des procédures officielles figurant dans le cadre réglementaire et incorporées d'ici à fin 2017 dans un guide complet des ressources humaines. | Conseil 2018 | La mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations offertes aux fonctionnaires des catégories P/D exigeait la révision et l’adaptation du cadre réglementaire correspondant (voir la section 4 du Doc. [C17/53](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0053/en)). Les Statut et Règlement applicables au personnel et aux fonctionnaires élus, conjointement avec les ordres de service, notes de service, circulaires d’information, lignes directrices existants et tous les autres textes existants relatifs à l’administration et à la gestion des ressources humaines, ont été réunis dans un recueil et complétés par des lignes directrices pratiques supplémentaires, en tant que de besoin. Ces éléments servent de base à l’élaboration du guide des ressources humaines visé dans la recommandation du CCI. | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 11** Le Secrétaire général devrait présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 une version mise à jour de la stratégie de l'information et des technologies de l'information incluant tous les aspects de la gestion de l'information et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en œuvre. | ISD | La stratégie de l'information et des technologies de l'information est un outil interne essentiellement destiné à la haute direction. Le Secrétaire général présentera au Conseil pour examen une stratégie actualisée intégrant une dimension gestion de l'information. | Conseil 2017 | La stratégie de l'information et des technologies de l'information est présentée au C17 (Doc. [C17/20](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0020/en)). | **Mise en oeuvre** |
| **Recommandation 12** La Conférence de plénipotentiaires de 2018 devrait veiller à ce que le rôle de la présence régionale pour réaliser "Une UIT unie dans l'action" soit intégré dans le Plan stratégique de l'Union et le Conseil devrait faire en sorte que ce rôle soit répercuté dans les plans opérationnels de chaque Secteur. | Conseil | Cette Recommandation s'adresse aux Etats Membres de l'UIT. | PP-18 | Recommandation devant être examinée par le Conseil et la Conférence de plénipotentiaires de 2018. | **Doit être examinée par la PP‑18** |

**Annexe II: Etat de la mise en œuvre et plan de mise en œuvre des recommandations non officielles du CCI**

| **§** | **Recommandation** | **Pilote** | **Etat d’avancement** | **Etat** | **Date estimée de mise en œuvre** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **23** | Les Inspecteurs suggèrent que des mesures supplémentaires soient prises pour assurer l'égalité devant les instruments fondamentaux de tous les membres | Conseil | Recommandation transmise au Conseil. | **En cours d’examen par les Etats Membres** | Doit être examinée par la PP-18 |
| **24** | Les Inspecteurs soulignent que la coordination est d'une importance cruciale pour l'Union. Elle doit être systématiquement renforcée et contrôlée par les Etats Membres et la direction et nécessite des mécanismes solides de mise en œuvre et de suivi | Conseil/CoCo | Le Rapport sur la Rés. 191 (Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union) est présenté chaque année au Conseil. Le Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF) a été établi par l’ordre de service No. 16/13 pour faciliter la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **28** | Les Inspecteurs invitent les différents organes directeurs de l'Union à engager un examen et une évaluation rigoureux du nombre et de la durée des manifestations de l'UIT, de leurs procédures et de leur documentation, l'objectif étant d'établir les domaines dans lesquels une rationalisation pourrait être envisagée, et à élaborer des recommandations pour mettre en place des mesures efficaces sur le plan des coûts qui seraient susceptibles de déboucher sur des économies importantes | Conseil | Transmise au Conseil et examinée par le Conseil à sa session de 2017.  *Le secrétariat examine et évalue actuellement la durée de chaque manifestation et envisage d’éventuelles mesures efficaces sur le plan des coûts.* | **En cours** | Doit être examinée par la PP-18 |
| **30** | Les Inspecteurs encouragent les Etats Membres à déterminer si la structure actuelle de l'Union lui permettra de s'acquitter de façon satisfaisante de toutes ses tâches à long terme d'un point de vue global et avec un bon rapport coût-efficacité. | Conseil | Recommandation transmise au Conseil. | **En cours d’examen par les Etats Membres** | Doit être examinée par la PP-18 |
| **34** | La représentation géographique équitable et l'équilibre hommes/femmes sont un principe fondamental des organisations du système des Nations Unies. Les Inspecteurs suggèrent qu'une attention accrue soit portée à ces aspects lorsque des élections ont lieu à la Conférence de plénipotentiaires, comme le prévoit l’article 9 de la Constitution | Conseil | Mesure à prendre dans le cadre de la préparation de la PP‑18 *Le secrétariat a l’intention d'accorder une plus grande attention à la représentation géographique équitable et à l’équilibre hommes/femmes dans le contexte de la préparation de la PP-18.* | **En cours** | Doit être examinée par la PP-18 |
| **39** | De l'avis des Inspecteurs, le Comité de coordination devrait être un forum de haut niveau où une vision et un positionnement stratégique clairs pour l'ensemble de l'Union devraient être définis et où une culture de gestion interne solide devrait être élaborée et garantie | CoCo | Il avait été demandé au SPM de présenter les questions stratégiques au Comité de coordination pour que celui-ci les examine, après consultation des Bureaux. Les questions stratégiques sont examinées périodiquement par le Comité de coordination (les comptes-rendus des réunions du Comité de coordination sont accessibles à l’adresse: <http://www.itu.int/en/council/Pages/coco.aspx>) | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **60** | De l'avis des Inspecteurs, il importe de préciser en détail les fonctions de l'ISC-TF pour le distinguer des organes existants chargés de responsabilités de coordination. Ceci contribuerait à renforcer son influence et lui permettrait d'étendre ses activités à d'autres domaines dans le contexte de la stratégie de coordination et de coopération institutionnelles qui reste à élaborer | CoCo | Le mandat de l’ISC-TF a été élaboré, examiné et approuvé par le Comité de coordination (CoCo) et établi par l’ordre de service No. 16/13. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **68** | Les Inspecteurs considèrent que chaque élément de l'Union devrait réévaluer ses mécanismes de communication interne pour garantir que les décisions et informations appropriées ne soient pas échangées seulement avec les parties prenantes mais soient aussi transmises aux cadres intermédiaires et aux niveaux opérationnels de façon cohérente pour assurer l'alignement et la coordination au sein de l'UIT | MCG | Les débats et les décisions du MCG sont diffusés à tous les niveaux de la direction (les comptes-rendus des réunions du MCG sont accessibles à l’adresse: <http://www.itu.int/en/council/Pages/mcg.aspx>). | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **69** | La direction de l'UIT devrait mener des enquêtes auprès du personnel à des intervalles réguliers et en utiliser les résultats comme outil de gestion et de communication interne | HRMD | Processus en cours: une enquête a été lancée auprès du personnel au sujet de l’assurance maladie. Une deuxième enquête est en cours de préparation. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **73** | Les Inspecteurs suggèrent que soient améliorés encore ces indicateurs pour permettre aux Etats Membres et à la direction de l'UIT de renforcer les capacités de contrôle et contribuer à apporter des éclaircissements sur certains aspects de la situation financière de l'Union | FRMD | Les indicateurs fondamentaux sont présentés dans le Rapport de gestion financière depuis 2015. Chaque année, les indicateurs fondamentaux seront examinés, mis à jour et inclus dans le rapport de gestion financière. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **92** | Ces modalités de rapport devraient être renforcées pour fournir des données quantitatives détaillées fiables et à jour ainsi que des renseignements spécifiques sur les mesures prises concernant les contributions. Ces modalités de rapport seraient plus transparentes et conformes à l'article 34 de la Convention et pourraient contribuer à attirer des fonds supplémentaires | FRMD | Les annexes du rapport de gestion financière présenté au Conseil donnent des renseignements financiers très détaillés sur chaque contribution extrabudgétaire. De plus, le BDT a aussi présenté dans un document d’information la situation de tous les accords signés, les montants mobilisés et les objectifs des accords. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **94** | De l'avis des Inspecteurs, les efforts actuels bénéficieraient d'une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources établie qui préciserait les objectifs de recherche de fonds pour l'Union et ses composantes, comme indiqué dans un rapport récent du CCI | CoCo | Le "Cadre stratégique pour la mobilisation de ressources à l’UIT" a été élaboré avant la session de 2018 du Conseil. | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **103** | Les Inspecteurs encouragent les Etats Membres à participer activement aux travaux du GTC-SPFP, étant donné que l'élaboration du plan stratégique est une occasion de donner son point de vue et de guider les travaux de chaque composante de l'Union d'un point de vue stratégique | Conseil | Le Groupe de travail du Conseil sur le plan stratégique et le plan financier (GTC-SFP) a été établi par le Conseil à sa session de 2017. Le processus suivi actuellement vise à encourager une large participation et la présentation de contributions, y compris des consultations ouvertes et publiques, et les Etats Membres participent activement aux réunions du Groupe. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **108** | La direction de l'UIT doit analyser de manière critique les indicateurs fondamentaux de performance et réévaluer leur capacité à mesurer avec précision les résultats de l'activité de l'organisation et de ses composantes | CoCo | La réévaluation des IFP sera menée conformément au processus d’élaboration et d’adoption du nouveau plan stratégique de l’Union et au processus de planification opérationnelle ultérieur. | **En cours** | PP-18 |
| **109** | Les Inspecteurs soulignent que les Etats Membres doivent suivre de près la présentation des résultats de chaque composante de l'Union en procédant à un examen exhaustif de la mise en œuvre du plan stratégique au Conseil | Conseil | Le Doc. 35 (Rapport d’activité annuel de l’UIT) et sa version en ligne comprennent des rapports de toutes les composantes de l’Union. Le rapport est examiné par le Conseil. ([C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en)). | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **116** | Les Inspecteurs soulignent qu'il est impératif que les organes directeurs exercent leur rôle en supervisant un processus efficace de gestion des risques | Conseil / GTC-FHR | Le mandat du GTC-FHR inclut la gestion des risques, tandis que le CCIG joue un rôle consultatif dans ce processus. Le Conseil examine les registres de risques par le biais des plans opérationnels. La politique en matière de gestion des risques et la déclaration relative à la propension au risque sont présentées au Conseil (voir Rec. 6 ci-dessus). | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **118** | Toutefois, les Inspecteurs ont estimé que les rapports étaient trop descriptifs; ils encouragent la direction de l'UIT à améliorer encore l'analyse qualitative qui doit être présentée aux Etats Membres | HRMD | Examiné dans le “Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la résolution 48 (Rév. Busan, 2014)” (Doc. [C17/53](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0053/en)). | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **138** | Les Inspecteurs recommandent une évaluation approfondie de la mise en œuvre du plan actuel pour que ses constatations et conclusions pertinentes soient dûment prises en compte dans l'élaboration du prochain plan stratégique pour les ressources humaines | HRMD | L’évaluation de la mise en en œuvre du plan est examinée dans le rapport annuel à l’intention du Conseil "Rapport d'activité sur la mise en oeuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Busan, 2014)". | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **145** | Les Inspecteurs appellent la direction de l'UIT à arrêter définitivement et à mettre en œuvre les principes définissant le système d'évaluation, en se fondant sur des initiatives internes existantes comme le réaménagement du cadre des compétences de l'UIT et l'intégration de la gestion fondée sur les résultats | HRMD | Le nouveau projet de mise en œuvre du système a été lancé en janvier 2017. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **149** | De l'avis des Inspecteurs, la direction de l'UIT devrait élaborer un ensemble de critères permettant de mieux définir les raisons du choix entre un processus de recrutement interne et un processus de recrutement externe | HRMD | Un ensemble de critères permettant de mieux définir les raisons du choix entre un processus de recrutement interne et un processus de recrutement externe ont été élaborés, dans le cadre de l’examen d'ensemble du processus de recrutement. | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **151** | Le Secrétaire général devrait élaborer et diffuser une politique d'évolution de carrière et de formation pour l'ensemble de l'organisation et la présenter à la session de 2017 du Conseil pour approbation | HRMD | La nouvelle politique a été élaborée compte tenu des contributions soumises par les Départements des Bureaux et du Secrétariat général. Un plan de formation annuel pour 2018 a été établi, compte tenu des résultats de l’évaluation des besoins en matière de formation et moyennant l’attribution des ressources disponibles aux fins de la mise en œuvre des programmes de formation requis. Les principes de l’UIT en matière de formation et de perfectionnement, notamment la répartition équitable des chances dans l'ensemble de l'organisation et les liens stratégiques entre le personnel et les priorités de l’organisation, sont en cours d’application, conformément également à la politique en matière de gestion de la performance. | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **152** | Les Inspecteurs recommandent l'établissement d'un programme de formation obligatoire pour tous les fonctionnaires sur la base des exigences institutionnelles en vue de créer une base commune de qualifications et de compétences | HRMD | Dans le cadre de consultations entre le Département de la gestion des ressources humaines (HRMD) et les Secteurs, à savoir les Départements des Bureaux et du Secrétariat général, et conformément aux bonnes pratiques suivies par les autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, l’UIT a créé le concept de formation obligatoire, en définissant les compétences essentielles que doivent acquérir les fonctionnaires de l’UIT dans le cadre de formations. Un certain nombre de formations obligatoires ont été transmises aux fonctionnaires de l’UIT, notamment les formations "I Know Gender" et "Cybersécurité". | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **157** | Les Inspecteurs prient instamment la direction de l'UIT d'accélérer la régularisation de la fonction de déontologie et se félicitent de la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Organisation météorologique mondiale visant à créer un poste de Responsable de la déontologie commun pour les deux organisations | HRMD | A pris ses fonctions le 1er novembre 2016. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **161** | Les Inspecteurs considèrent que l'UIT bénéficierait d'une fonction de médiation renforcée et plus visible qui privilégierait comme instrument de premier recours le règlement informel plutôt que l'administration formalisée de mécanismes de justice pour le règlement des différends | HRMD |  | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **165** | Etant donné que de tels projets sont de nature stratégique, les Inspecteurs suggèrent que ces compétences soient regroupées dans le cadre du CTIC par des groupes de travail spécialisés (comme prévu dans son mandat) pour renforcer la cohérence de la gouvernance des TIC | ISD | Pour les grands projets, un bureau de gestion des projets et une commission de direction ont été créés. Des rapports d’activité et de résultats sont présentés régulièrement au CTIC pendant le processus de mise en œuvre. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **165** | Les Inspecteurs invitent aussi la direction de l'UIT à fournir des rapports détaillés aux Etats Membres sur la gestion générale des projets, compte tenu du fait que ces projets institutionnels exigent des investissements considérables pendant plusieurs années | ISD | Ceci a déjà lieu pour le Conseil à sa session de 2017 et plusieurs rapports sur les projets sont présentés (TIES, projet de modernisation de la sécurité, ORMS, renforcement de la sécurité). L’an prochain, il est possible que ces rapports soient inclus dans le document sur les activités de l’Union plutôt que présentés sous forme de documents séparés. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **176** | Les Inspecteurs encouragent la direction de l'UIT à examiner sa Charte d'audit interne et les dispositions correspondantes du Règlement financier et des Règles financières relatives à l'audit interne de façon plus régulière, à savoir au moins tous les trois à cinq ans ; de plus, ils estiment que la Charte devrait être présentée au Conseil et approuvée par ce dernier | IAU | Le secrétariat a l’intention d’examiner la Charte d’audit interne tous les cinq ans pour se mettre en conformité avec les normes de vérification interne. Lors d’un examen précédent, le projet de Charte d’audit interne a été présenté au CCIG pour examen et approuvé ultérieurement par le Secrétaire général. Ce mécanisme est considéré comme étant conforme à la norme de vérification interne 1000 et au mandat du CCIG (en qualité d’organe subsidiaire du Conseil de l’UIT). Le Conseil à sa session de 2017 a adopté l’approche selon laquelle la Charte actualisée sera présentée au Conseil et approuvée par ce dernier dans le cadre du prochain examen. | **En cours** | 30 juin 2018 |
| **177** | Les Inspecteurs encouragent la direction de l'UIT à procéder à ce type d'évaluation indépendante de façon régulière | IAU | Le secrétariat a l’intention de procéder à l’évaluation indépendante tous les cinq ans pour se mettre en conformité avec la norme de vérification interne 1300. | **En cours** | 31 décembre 2019 |
| **178** | De l'avis des Inspecteurs, le Secrétaire général devrait renforcer la capacité globale de l'Unité de l'audit interne pour lui permettre de mieux couvrir les risques majeurs et d'importance critique de l'Union, comme recommandé par le CCIG et le vérificateur extérieur | IAU | Le Secrétaire général, dans le cadre des contraintes budgétaires de l’Union, tient à ce que l’Unité de l’audit interne demeure forte et efficace dans l’accomplissement de son mandat. Le Secrétaire général a évalué l’Unité de l’audit interne de l’UIT en référence aux tableaux de l’annexe V du rapport 2016/8 du CCI “Situation de la fonction d’audit interne dans le système des Nations Unies” et a constaté que l’UIT était au même niveau que les autres organisations. Le CCIG examine aussi les ressources de l’audit interne à chacune de ses réunions et formule des recommandations à l’intention du Secrétaire général si nécessaire. | **Mise en oeuvre** | 1er trimestre 2017 |
| **179** | Les Inspecteurs mesurent les répercussions financières, mais estiment que l'institutionnalisation d'une fonction d'évaluation est une façon de contribuer à l'établissement d'orientations stratégiques, à l'apprentissage et au partage de connaissances au sein de toutes les composantes de l'Union, à condition qu'elle soit dotée de compétences professionnelles et d'une capacité suffisante | MCG | Au deuxième trimestre de 2017, une étude de faisabilité relative à la fonction d’évaluation à l’UIT a été soumise à la direction de l’UIT ainsi qu’au CCIG pour examen. Compte tenu des vues du CCIG, la politique et les lignes directrices proposées pour l’évaluation ont été adoptées à titre provisoire par le Secrétaire général et serviront de cadre à un projet pilote qui sera intégré dans le programme de travail en matière d'audit interne pour 2018. | **En cours** | 4ème trimestre 2018 |
| **180** | Les Inspecteurs estiment que la direction de l'UIT devrait améliorer son cadre d'enquête (politiques et procédures) et examiner des options appropriées pour garantir que les enquêtes soient menées par des enquêteurs professionnels | MCG | Le projet final de lignes directrices concernant les enquêtes a été approuvé par le Secrétaire général. Ces lignes directrices, conjointement avec la Politique de lutte contre la fraude et d’autres pratiques prohibées, seront publiées sous peu sous la forme d'un Ordre de service (application à l'échelle de l'UIT) et constitueront le cadre dont les Inspecteurs ont fait mention, dont fera partie, le cas échéant, l’identification d’enquêteurs professionnels. | **Mise en oeuvre** | Conseil à sa session de 2018 |
| **188** | Ces évolutions positives devraient être suivies par l'institutionnalisation d'un mécanisme officiel permettant de garantir l'examen approprié des rapports du CCI et de leurs recommandations par les organes directeurs, ainsi que des commentaires rédigés par la direction de l'UIT sur les recommandations adressées aux organes directeurs et celles adressées au Secrétaire général. Ceci permettrait à l'UIT de se mettre en conformité avec les dispositions du statut du CCI et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies | DSG | Une proposition pour que soient examinés comme il se doit les rapports et recommandations du CCI par les organes directeurs a été présentée et approuvée par le GTC-FHR, qui est chargé de traiter les questions relatives au CCI. Le mécanisme interne chargé de l’examen de tous les nouveaux rapports du CCI et de l’élaboration des recommandations de la direction de l’UIT sur la manière d’y donner suite est coordonné par l’ISC-TF, qui soumet les réponses au MCG pour approbation et ensuite aux organes directeurs de l’UIT. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **191** | Les Inspecteurs estiment que le rapport annuel de l'Unité de l'audit interne devrait devenir plus analytique au sujet de ses constatations et conclusions. Une autre amélioration possible serait d'élaborer une analyse récapitulative des sujets couverts par les recommandations des différents organes de contrôle qui pourrait attirer l'attention sur des questions systémiques et garantir la mise en œuvre de ces recommandations de façon globale et servir d'outil de gestion dynamique | IAU | Ceci a été accompli pour le rapport au Conseil de 2016, dans la mesure du possible, sur la base des rapports d’audit des années précédentes. Certaines conclusions ne sont peut-être pas suffisamment récurrentes pour être représentatives. Cette question a été à nouveau examinée pour le rapport au Conseil à sa session de 2017. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **195** | De l'avis des Inspecteurs, la recommandation faite au Conseil dans le rapport de 2009 du CCI "d'approuver un mandat unifié et clairement défini pour la présence régionale de l'UIT, assorti d'objectifs spécifiques pour les bureaux régionaux" reste pertinente. La direction de l'UIT devrait établir en bonne et due forme un mandat spécifique pour chaque bureau régional et bureau de zone qui définirait clairement leurs rôles et fonctions respectifs en tenant compte des particularités des régions et des initiatives, priorités et conditions d'exploitation régionales | CoCo | La présence régionale fait partie du mécanisme d’exécution, à l’instar de tous les autres départements du siège dans le nouveau cadre de gestion axée sur les résultats. La fixation des objectifs serait réalisée au niveau mondial. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |
| **197** | Les Inspecteurs estiment qu'une analyse plus poussée des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les différents bureaux devrait être présentée aux parties prenantes par la direction de l'UIT pour recenser précisément les enseignements tirés et les bonnes pratiques existantes susceptibles d'être mis en commun dans toutes les entités de la présence régionale. Ceci concourrait à mieux démontrer le rôle joué par la présence régionale et contribuerait à susciter une meilleure connaissance et un soutien accru des membres de l'UIT | CoCo | Des rapports sur la Résolution 25 sont régulièrement soumis au Conseil. | **Mise en oeuvre** | Sans objet |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_